



Règlement des élections au conseil de résidence

Conditions particulières

Vu le règlement général des élections au conseil de résidence.

CROUS : AIX MARSEILLE AVIGNON

1 Composition de la commission électorale

Directeur général : Marc BRUANT

Agents représentant les services du Crous :

Frédéric POIRIER, Raphaël DOTTORI, Alexia MULLER, Pascale RICAUD, Axelle MARTIN, Laetitia POTHIER

Représentants étudiants élus au conseil d'administration :

Tom GOUJAT-GREFEUILLE, Marie-Bérénice ROUX, Enzo BRIFFA, Samia BOUKHAMSA, Hugo PIERSON, Mathilde BOES, Alexia MAZZOLA

2 Composition du comité de surveillance

Direction de la Vie Étudiante : Raphaël DOTTORI

Direction des systèmes d'information : Sandrine TROMPETTE

Autre : Adélaïde AUDIBERT-PAPA, Karine BAUDE, Laetitia POTHIER

3 Date du scrutin

Du mardi 5 novembre 2019 à 9h00 au vendredi 08 novembre 2019 à 18h

4 Collèges

Dans chaque établissement, un siège est à pourvoir par tranche d'environ 150 résidents, sans qu'aucun conseil n'ait moins de deux sièges à pourvoir et sans excéder 5 sièges, ce qui conduit à la répartition suivante :

AIX-EN-PROVENCE

Cuques.....	5 sièges
Arc de Meyran cité et résidence /Li Passeroun/Fenouillères	5 sièges
Les Gazelles	5 sièges
Estelan/La Verdière/Les Abeilles.....	5 sièges
Dos Félibre.....	2 sièges
Averroès	2 sièges

Le dépôt des listes s'effectue auprès des directeurs de chaque résidence, sauf pour Dos Félibre et Averroès le dépôt est à l'Estelan.

MARSEILLE

G Berger/Opale.....	5 sièges
Madagascar	2 sièges
Cornil	5 sièges
Canada/Sainte Baume/Galinat.....	5 sièges
Chatenoud	4 sièges
C Delorme/Balustres	4 sièges
Luminy	5 sièges

Le dépôt des listes s'effectue auprès des directeurs de chaque résidence.

AVIGNON

Miroiterie/les 3 clés d'or/Chabran.....	2 sièges
Laugier/Rocher des Doms/La Garidelle.....	2 sièges
Jean Zay	2 sièges

Le dépôt des listes s'effectue auprès de l'antenne du Crois – 74 rue Louis Pasteur à Avignon.

Le présent règlement particulier est validé par la commission électorale en date du :
01/10/2019.

Marc BRUANT



Directeur général

